

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL128

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression du transfert à la CNDA du contentieux des refus d'entrée sur le territoire.